

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

INTÉRESSANT DOCUMENT

Certains documents parlementaires, dont la lecture serait instructive, passent parfois trop inaperçus. Il en est cependant qui mériteraient une attention toute spéciale.

Ainsi en est-il du récent rapport fait au nom de la commission des finances du Sénat, par M. Franck-Chauveau, au sujet de l'ouverture, au ministère des colonies, sur l'exercice 1897, de crédits supplémentaires montant à 16 millions 660.000 francs, pour les dépenses militaires à Madagascar.

Par lui-même, un tel chiffre n'est déjà pas insignifiant ; ce qui l'est encore moins, ce sont les détails très-intéressants, très-précis, que renferme le rapport de l'honorable sénateur, sur le coût de l'expédition de Madagascar et sur les dépenses qui ont été ou qui en sont les conséquences.

C'est ainsi que nous y trouvons le relevé des paiements effectués au titre du compte spécial pour les dépenses militaires effectuées depuis le commencement de l'expédition. Elles s'élèvent à 91.406.334 francs et sont couvertes par des obligations terminables en 1923.

En outre, au chapitre 45 du budget des colonies, pour l'exercice 1897, avait été inscrite une somme de 9.850.000 francs.

Tout en faisant l'éloge des services militaires du général Gallieni, le rapport de M. Franck-Chauveau formule une observation qui ne devrait pas passer inaperçue.

Il fait remarquer « qu'il est désirable qu'à l'avenir, avant d'adresser des réclamations ou de faire des commandes dans la métropole, l'administration militaire de la grande île, se rende, autant que possible, un compte exact des besoins que ces commandes sont destinées à satisfaire. »

Et le rapport ajoute : « C'est ce qui n'a pas toujours eu lieu. Il est arrivé à diverses reprises que des approvisionnements importants, par exemple en orge et en fourrages, demandés pour Madagascar, ont été achetés et même expédiés par le ministère des Colonies ; quelque temps après, on recevait contre-ordre, et les provisions faites étaient perdues ou difficilement utilisées. En novembre 1896, le gouverneur demande l'envoi de 1.200 mulets ; en décembre il télégraphie pour avoir l'autorisation d'en acheter 650 en déduction des 1.200 ; l'autorisation lui est donnée ; le 22 janvier 1897, nouvelle demande ; on n'a pu acheter que 400 mulets sur place ; il faudrait en envoyer 800 ; le 18 mars 1897, un autre télégramme réclame de nouveau 1.200 mulets ; on n'a pu en envoyer que 800, et il n'en a pas été réclamé d'autres depuis cette époque. Des contradictions analogues ont eu lieu en ce qui concerne les demandes de chevaux. »

Rien que d'après le rapport dont nous venons de signaler quelques passages, singulièrement suggestifs, on le reconnaîtra, les frais jusqu'à présent connus de l'expédition, s'élèvent à près de 118 millions. Nous ne parlons que des frais en argent. On sait, hélas ! ce qu'elle nous coûte en hommes, par suite de l'organisation si défectueuse, qu'il est de notre devoir de ne pas oublier.

Quand la « grande île » rapportera-t-elle quelque chose à la mère patrie ?

Nous voulons bien croire que les dépenses qui y ont été et qui y seront faites constituent, comme on l'a dit, un placement de père de famille. Mais ce placement demanderait à être un peu plus prudemment et économiquement géré.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 mars

La Chambre revient au projet de loi tendant à modifier les circonscriptions électorales. Deux amendements sont présentés par MM. Ricard et Antoine Gavini. Le rapporteur M. Odilon Barrot déclare que la commission est d'avis d'accepter ces deux amendements pourvu qu'ils soient disjoints pour faire l'objet d'un projet spécial. La disjonction est prononcée par 289 voix contre 237.

Les deux amendements formant un projet spécial tendant à ce qu'aux élections prochaines les fonctionnaires (conseillers de préfecture, juges de paix, conseillers de cours d'appel) pour être éligibles le 8 mai prochain, devront avoir donné leur démission dans les 15 jours qui suivront la promulgation de la présente loi sont adoptés.

On passe au projet sur le traitement des instituteurs.

Un amendement de M. Roland tendant à apporter une amélioration appréciable dans l'avancement des instituteurs est adopté par 327 voix contre 84 malgré M. Rambaud.

Le projet est adopté et la séance est levée.

Sénat

Séance du 22 mars

On vote une proposition portant une augmentation des droits de douane sur les porcs, viandes de porc, charcuteries et saindoux venant de l'étranger.

L'ensemble de la proposition est adoptée par 233 voix contre 16.

On reprend ensuite la discussion de la proposition de loi relative à la répression des violences et voies de fait exercées sur les enfants. Après une courte discussion l'ensemble du projet de loi est adopté.

Le Budget de 1898 au Sénat

Voici les principales modifications qui ont été apportées par la commission du Sénat au budget de la Chambre :

On sait qu'après trois jours de discussion, la commission du Sénat a accepté l'amendement de M. Fleury-Ravarin sur la réorganisation du marché financier. Elle y a cependant apporté une importante modification en repoussant pour les agents de change le contrôle de la Cour des comptes et la solidarité des agents entre eux.

Le nouveau droit de timbre sur les valeurs mobilières étrangères a été adopté dans la séance d'hier avec une modification à l'article 29. Cet article rendait responsable de la taxe « tous ceux qui se chargent soit du remboursement des titres étrangers, soit du paiement de coupons. » La commission a pensé que cette rédaction était défectueuse, et elle lui a substitué telle-ci : « Quiconque fait le service financier. »

La taxe sur les vélocipèdes a été maintenue à 10 fr. au lieu de 6 fr.

Parmi les innovations moins importantes repoussées par la commission notons la taxe sur le capital assuré, l'amendement Cunéo d'Ornano qui accordait les circonstances atténuantes en matière d'octroi, et également les dispositions qui décident que les procès-verbaux des agents de l'octroi ne feraient foi désormais que jusqu'à preuve du contraire et non jusqu'à inscription de faux.

La commission a ajourné l'adoption des dispositions modifiant la loi de 1853 sur les pensions et le règlement des modifications apportées à la loi du 29 mars 1897 sur les pensions accordées aux vieillards.

Il en est de même de l'abaissement à soixante-cinq ans de la limite d'âge pour lesdites pensions et de la disposition modifiant la législation sur les caisses d'épargne.

Sont également disjointes ou repoussées,

les modifications relatives au taux de l'intérêt de l'argent en Algérie, et l'octroi aux civils de la médaille coloniale.

La Chambre des députés accordait une indemnité de 50 centimes par jour et par personne aux réservistes et territoriaux. Cette disposition est repoussée ainsi que les subventions accordées par l'Etat aux services des voitures automobiles.

Ajoutons, enfin, qu'un rapport spécial sera fait par M. Monestier sur la loi de cession des propriétés non bâties qui est acceptée par la commission.

Telles sont à peu près toutes les modifications apportées au budget de la Chambre par la commission du Sénat. On voit qu'elles ne sont pas de nature à amener un conflit entre les deux Chambres.

Telles qu'elles sont néanmoins et en y comprenant le maintien de la taxe militaire, elles apportent au budget de la Chambre un abaissement de dépenses de 8 millions et un supplément de recettes de 2 millions 700.000 fr., soit en chiffres ronds une différence de 11 millions. Cet excédent est réparti ainsi qu'il suit : la commission ajoute 4 millions à l'amortissement d'annuités dues aux villes, et le surplus est appliqué à la diminution dans les évaluations de recettes, particulièrement sur les articles des douanes, les vermouths, le rendement des forêts en Algérie et l'impôt sur les cartes à jouer.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La nomination des instituteurs

Tous nos lecteurs connaissent le manifeste des amis de l'école. Ils savent que le but de ce groupement de forces est d'obtenir l'indépendance professionnelle de l'instituteur.

Trop longtemps l'instituteur a été à la merci du curé qui l'employait comme chantre, sacristain ou sonneur de cloches, et cette dépendance il appartenait au gouvernement de la République de la faire cesser.

Mais, affranchi de la domination du clergé, l'instituteur n'a pu échapper aux dangers de la politique et il a été à la merci de la politique comme il était autrefois à la merci du curé. Il n'a fait que changer de maître.

Sous l'Empire, bon nombre de républicains avaient combattu le système de nomination des instituteurs primaires, mais leurs tentatives avaient échoué : le but caché du gouvernement impérial étant de faire du maître d'école un agent électoral.

Tel n'est pas le rôle que la République a voulu lui assigner, et il n'est que temps aujourd'hui de relever l'instituteur dans sa propre estime et devant l'opinion en le plaçant sous l'autorité immédiate et directe de ses chefs, comme cela a lieu pour toutes les autres administrations de l'Etat : postes et télégraphes, enregistrement, finances, etc.

Du reste, si nous voulons être convaincus de la nécessité d'opérer la réforme demandée, il n'y a qu'à lire les journaux qui se rangent au nombre de nos ennemis par les principes politiques qu'ils défendent et par la guerre qu'ils ont toujours faite à l'enseignement primaire laïque.

Ecoutez M. Cornély : « Le probable, dit-il, c'est que pour avoir l'instituteur, les candidats du gouvernement s'adresseront au Recteur au lieu de s'adresser au Préfet. Ce sera la première porte à gauche au lieu de la première porte à droite. »

Le chroniqueur du Figaro commet volontairement ou non une erreur qu'il est bon de noter. Pour que le Recteur fut accessible à des sollicitations émanant de candidats politiques, il faudrait qu'il eût affaire avec ces mêmes hommes politiques. Or, il n'a aucun intérêt commun, et il ne peut prendre que sa conscience pour guide, et l'intérêt supérieur du service. C'est donc une supposition

tout-à-fait invraisemblable que l'on fait en émettant l'opinion que le Recteur pourra être influencé par des hommes politiques.

Du reste le nombre d'instituteurs nommés par le Recteur serait tel que ce fonctionnaire ne pourrait lui-même s'occuper d'eux directement et le vrai chef des instituteurs (à supposer que la nomination fut faite par le Recteur) serait l'Inspecteur d'Académie qui ferait les nominations et les déplacements en s'entourant de toutes les garanties désirables et en tenant compte seulement du mérite professionnel des postulants sans préoccupations d'autre nature.

Une autre réforme qui servirait de complément à la première et que les amis de l'école auront à étudier et à proposer serait celle du recours au Conseil départemental en cas de déplacement d'office pour nécessité de service.

Si ce principe qui existe déjà dans l'enseignement secondaire, vient à s'ajouter à celui de la nomination par les chefs directs, il est certain que la grande cause de l'enseignement aura remporté une victoire éclatante et que nos maîtres primaires auront ainsi trouvé une tranquillité qui leur a toujours manqué.

Au moment des élections ils pourront voter suivant leur conscience pour tel ou tel candidat tandis que souvent on les a entendus se demander ceci : « Qui sait si je vote pour M. X. si son concurrent réussit s'il ne me fera pas déplacer. » Et ce déplacement c'est une vraie calamité pour le petit fonctionnaire qui gagne 1000 ou 1200 fr. Pour lui le dicton populaire : « Trois déménagements valent un incendie » est plus vrai qu'on ne croit. C'est la ruine d'un ménage que ces pérégrinations imposées aux instituteurs pour toutes sortes de motifs futiles. Epargnons-lui ces ennuis et que la neutralité de l'école qui procède de la vraie doctrine républicaine soit réellement appliquée.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Les droits sur les blés

M. Girault, du Cher, va demander à interpellier le président du conseil, ministre de l'Agriculture, sur la nécessité de supprimer les droits d'entrée sur les blés.

Les lois contre les anarchistes

Le groupe socialiste a chargé M. Gérault-Richard de déposer, sur le bureau de la Chambre, une proposition tendant à l'abrogation de la loi sur les menées anarchistes. M. Gérault-Richard réclamera l'urgence en faveur de cette proposition.

Les députés qui se retirent

M. Villain, député de l'arrondissement de Sedan, fait annoncer que, pour des raisons personnelles, il ne se présentera pas aux prochaines élections législatives.

M. Hanotaux à l'Académie française

C'est aujourd'hui jeudi que M. Hanotaux sera reçu à l'Académie française.

M. Félix Faure assistera à la séance de réception.

Le Ministre de la Guerre au Camp de Châlons

Le général Billot, accompagné du général Gonse, son chef d'état-major, du lieutenant-colonel Thévenet et de plusieurs autres officiers d'état-major, a quitté Paris, se rendant au Camp de Châlons. Il sera probablement de retour à Paris ce soir.

Mobilisation de l'Escadre

On mande de Cherbourg :
La mobilisation de la deuxième division de l'escadre continue.
Les bâtiments mouillés la nuit dernière au cap Lévi ont appareillé ce matin pour exécuter des manœuvres devant la baie, entre Saint-Vaast et La Hougue.
Ce matin, deux canons de 320 ont été installés au fort central de la Digue.

Le prince de Galles à Cannes

Au dîner du Golfe-Club, qui a eu lieu au Cercle nautique, le prince de Galles, répondant au grand-duc Michel, a prononcé un discours dans lequel il a fait des déclarations dont le caractère pacifique a été très remarqué.
Le maire a répondu en exprimant des sentiments semblables.

Nécrologie

Avant-hier ont eu lieu, au cimetière Montparnasse, les obsèques du jeune fils de M. de La Porte, député des Deux-Sèvres, MM. de La Porte, Allain-Targé et Charles Ferry conduisaient le deuil. Dans la foule des amis on remarquait M. et Mme Brisson, président de la Chambre; MM. Goblet, Lockroy, Bourgeois, Mesureur, Cavaignac, anciens ministres. Les obsèques ont été purement civiles.

A Toulon

L'avis de la *Papin* désigné pour faire campagne dans le Pacifique, a appareillé : en passant devant les vaisseaux amiraux de l'escadre : le *Brennus* et le *Charles-Martel*, l'équipage du *Papin* a poussé les hourras réglementaires, tandis que les musiques des cuirassés-amiraux répondaient par la *Marseillaise*.

Au moment où le *Papin* franchissait la passe, les hommes ont salué la terre du cri de : « Vive la France ! »

La campagne du *Papin*, particulièrement intéressante en raison des événements d'Amérique, durera deux ans environ.

Grève de Toulon

L'administration des forges et chantiers de la Seyne, après avoir consenti à surseoir à la fermeture des ateliers, s'est décidée, sur la prière de la municipalité, à accorder aux grévistes de sérieuses concessions en s'engageant, notamment, à ne pas recruter de nouveaux adhérents à sa caisse de secours, mais cette proposition a été repoussée par l'assemblée des grévistes qui exigent que la caisse de secours de l'administration ne comprenne plus aucun ouvrier; que ceux qui en font partie démissionnent et que la compagnie refuse toute adhésion nouvelle.

Le conseil municipal a voté une somme de 1,000 fr. pour être distribuée aux familles des ouvriers en chômage de la Seyne.

La dynamite en Russie

Au couvent de l'Apparition de la Ste-Vierge, à Koursk, a eu lieu une forte explosion

produite par une matière détonante posée par un malfaiteur inconnu sous un tabernacle.

Le tabernacle en fonte, les degrés de l'autel, les candélabres, les portes et les vitres ont été brisés et une crevasse s'est ouverte dans le mur.

On suppose que l'engin était muni d'un mécanisme d'horlogerie.

Terrible naufrage

Il est à peu près certain que le steamer *Lydie*, appartenant à une compagnie de navigation de Marseille, est perdu, corps et biens.

Le *Balkan*, du port de Marseille, a rencontré le *Lydie* en pleine tempête après son départ de Constantinople. Le navire paraissait se comporter assez bien; mais, étant donnée la nature de la cargaison qui était très importante, tout porte malheureusement à supposer que, pris sur le flanc par la mer démontée, le *Lydie* a été désarrimé et, perdant la ligne de charge, a coulé à fond. Il y avait à bord trente-quatre personnes. Les familles se rendent chaque jour au siège de la compagnie, où on ne peut calmer leurs angoisses.

La question chinoise

Des nouvelles reçues de Shanghai annoncent qu'un arrangement aurait été conclu entre la Russie et l'Angleterre, au sujet de la Corée, de Port-Arthur et de Talien-Wan. Moyennant l'abandon fait par la Russie de toute idée d'intervention en Corée, le *Foreign Office* ne ferait aucune opposition à l'acquisition de Port-Arthur et de Talien-Wan par la Russie.

Questions extérieures

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères a entretenu le conseil des questions intéressant son département.

Il a notamment donné connaissance de l'ensemble des documents qui établissent l'accord entre la France, la Grande-Bretagne et la Russie, en vue de prêter à la Grèce le concours de la garantie des trois puissances. Le conseil a autorisé le ministre des affaires étrangères à donner l'adhésion de la France à l'entente définitive, sous réserve de l'approbation du Parlement.

Evastons

L'anarchiste Pini et le cambrioleur Chericotti se sont évadés des îles du Salut. C'est du moins ce qu'affirment les « compagnons » réfugiés à Londres avec, comme preuve à l'appui, une lettre de leur coreligionnaire datée de la Guyane française.

La misère en Sicile

La misère de la population continue à provoquer l'agitation sur de nombreux points de l'île.

Des manifestations assez graves ont eu lieu à Castroréale, Marole et Bronte.

A Marole, la population voulait piller le grenier public. La force armée est intervenue et a rétabli l'ordre.

A Sngrgola, les habitants réunis ont protesté contre les impôts; les femmes participaient à la manifestation. La foule envahit la mairie, brisant les meubles, brûlant les archives. Des troupes ont été envoyées sur le lieu du désordre.

CHRONIQUE LOCALE

Mouvement judiciaire et épiscopal

Un mouvement judiciaire et un mouvement épiscopal ont paru à l'*Officiel*; ils ne concernent ni les magistrats, ni les prêtres de notre département.

Caisse Nationale d'Épargne

Les déposants à la Caisse Nationale d'Épargne titulaires de livrets de la série n° 46 (département du Lot) devront, à partir du 31 mars courant, adresser leurs demandes de remboursement, au caissier de la succursale de la Caisse Nationale d'Épargne à Toulouse et non plus à Paris.

Ces déposants pourront d'ailleurs comme par le passé, effectuer leurs opérations (versements ou retraits de fonds) dans tous les bureaux de poste de France, de Corse, d'Algérie, de Tunisie et de la principauté de Monaco.

Fêtes de Pâques 1898

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au Jeudi 21 Avril inclus les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2, pendant la période du Samedi 2 avril inclus au Mercredi 20 Avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 21 Avril.

CAHORS

AU POURFENDEUR ANONYME !

Depuis plus d'une semaine, l'X... de la *Démocratie* me consacre, dans tous les numéros de cette feuille, un article qu'il déclare chaque fois devoir être le dernier.

Cet X... s'en tenant, constamment, à des menaces sonores, ressemble étrangement à ces moutards qui crient pour se donner à eux-mêmes l'illusion du courage.

Aujourd'hui, l'anonyme rédacteur de la *Démocratie*, aculé dans une impasse, voudrait donner le change à l'opinion.

Après avoir eu le verbe haut, après avoir aligné dans quelques phrases ronflantes des menaces que l'on ne saurait prendre au sérieux de la part d'un personnage qui n'a pas le courage de combattre à visage découvert, il voudrait, escamotant par trop la naïveté du public, faire croire que l'attitude

menaçante a été prise par le *Journal du Lot*.

C'est par trop d'audace ! Ici, nous ne menaçons pas, quand on nous y force nous agissons, préférant les actes aux paroles. Il n'est, que diantre ! pas si difficile de nous mettre au pied du mur !

Mais pour que tout le monde puisse apprécier en cette circonstance l'attitude bizarre de la *Démocratie*, il conviendrait peut-être de résumer la polémique en quelques mots.

On se souvient de l'incident Guiraudies-Valette. Après que les deux adversaires eurent croisé le fer, la *Démocratie*, oubliant son devoir de courtoisie, attaqua de nouveau violemment M. Guiraudies-Capdeville. Cet incident intéressait toute la presse. Nous avons, comme c'était notre droit, relevé l'*incorrection* — on voit que nous ne rétractons rien ! — de l'auteur de l'entrefilet en question.

Et, aussitôt, l'X... de la *Démocratie*, de nous adresser menaces sur menaces, croyant incontestablement nous intimider par son attitude plutôt fanfaronne qu'énergique.

Il s'est trompé et par des faux-fuyants, il voudrait aujourd'hui clore la polémique à son avantage. Nous ne le permettrons pas.

Le *Journal du Lot*, ne lui en déplaise, continuera à jouer son rôle dans les élections prochaines. Il a, tout au moins, comme la *Démocratie*, cette feuille d'un jour, le droit d'entrer dans l'arène électorale. Il faut être rédacteur à la *Démocratie* pour avoir l'étrange toupet de contester à un confrère le droit de faire de la politique à Cahors. Et ce sont ces gens-là, sectaires dans l'âme, qui, chaque jour, dans leur feuille, prétendent avoir le monopole de la tolérance.

Donc, sans nous préoccuper d'aucune façon de l'attitude piteusement menaçante du fanfaron X... de la *Démocratie*, nous continuerons comme nous l'avons affirmé déjà, à entretenir nos lecteurs des choses que nous croirons devoir les intéresser.

Si X... n'est pas satisfait, il saura ce qui lui reste à faire.

Il est vrai que cet X... se demande..... avec angoisse, s'il trouvera « quelqu'un (!) » au *Journal du Lot*.

Ce point d'exclamation s'explique, en effet, sous la plume de celui qui se permet de douter de la valeur d'un adversaire et qui n'a pas, lui-même, le courage de mettre en avant sa personnalité.

Oui, Monsieur, le cas échéant vous trouverez quelqu'un au *Journal du Lot*, et quelqu'un qui, nous le répétons, a sur vous l'avantage de se faire connaître du public. Mais il est des gens qui préfèrent rester blottis dans l'ombre la plus épaisse; qu'ils restent donc tranquilles ceux-là : Le public n'aime pas les Capitaines fracasse qui se cachent derrière l'anonymat.

A. COUESLANT.

LE COCHER 606

Première partie

IX

LES DÉCEPTIONS DE M. ANATOLE TIRET

— Eh bien, maintenant ?
— Maintenant, je ne la défends plus auprès de vous, et vous pouvez mon père, la renvoyer si bon vous le jugez, en vous faisant payer vos termes. Je vous y aiderai même dès demain !

M. Tiret se leva, et croisant les bras sur sa poitrine, il se plaça en face de son fils :

— Ah ça ? tu prétends donc m'attirer quelque fâcheuse affaire ? Crois-tu que je n'aie pas assez de tes mensonges et de tes folles dépenses ? Vingt mille francs en six mois ! Penses-tu que j'ai ramassé fortune, dans les bougies encore, pour te laisser me dévorer.

— Mais, mon père, balbutia Anatole j'ai à peine quelques petites dettes, et cela, du reste n'a aucun rapport.

— Ah ! tu crois ?... Je ne suis pas fâché de cette explication devenue nécessaire. Une folie en entraîne une autre. Ne m'as-tu pas

persuadé de rechercher si madame Favrot était réellement notre cousine pour avoir le droit de lui offrir certaines faveurs dont elle n'eût pas à rougir ? Et maintenant tu viens m'engager à jeter ces pauvres femmes à la porte, sans motif ou plutôt à cause d'un motif que ton amour propre ne veut pas avouer ? Quant à ton frère, s'il n'a jamais d'autre tort à mon égard que de t'empêcher de commettre des bêtises, je l'en remercie.

— Vous n'êtes pas bien disposé mon père, sans cela vous comprendriez que la situation du cocher Levignan dans la famille Favrot est un peu plus équivoque que la mienne. Voilà un homme qui s'est installé chez la veuve sans votre autorisation, et remarquez qu'on ne le voyait pas chez elle du moment du vivant de son mari.

— Cela les regarde. Quant à moi, sache-le bien, je n'entends plus marcher selon tes caprices comme un petit garçon, j'ai bien consenti, pour t'être agréable, à jouer un rôle dans cette comédie en tendant la main à des cousines qui ne demandaient pas à être reconnues. Un peu surpris je l'avoue de cet acte de bonté de ta part, j'ai jugé à propos de voir de près jusqu'où iraient tes intentions. Je le sais aujourd'hui, et je te prie de te souvenir que désormais ma caisse t'est fermée.

— Mais, mon père, répéta le jeune homme inquiet, ceci n'a aucun rapport. Mes cousines ne m'ont jamais rien demandé, et loin de vous engager à faire un nouveau sacrifice pour elles, j'avoue que j'aie eu tort.

— Soit, n'en parlons plus. Les choses res-

teront dans l'état où elles sont. Revenons au point principal, qui est celui-ci : à l'avenir ne me prends plus pour ton caissier.

Là-dessus, M. Tiret se disposa à sortir.

— Cher père, dit Anatole en le retenant vous oubliez donc que vous avez été jeune ? Jusqu'ici, vous étiez plein d'indulgence pour moi. Je modérerai mes dépenses, je vous le promets, mais j'ai des engagements à remplir auxquels vous ne voudriez pas que je fesse faute.

— Oui je m'en souviens, j'étais jeune comme toi, et comme toi je recherchais les jolies femmes qui se trouvaient sur mon chemin, mais cela ne m'a jamais ruiné. Toutes les fois qu'une passion aurait pu nuire à mes intérêts, j'y ai renoncé. Je me souviens d'une délicieuse enfant qui s'appelait Anna. Il y a une quinzaine d'années de cela. Elle était aussi naïve, aussi séduisante que jolie. Je l'avais connue à la campagne, chez son père. Je l'engageai à venir à Paris dont elle raffolait. Je la décidai à quitter sa famille, mais j'eus soin de ne pas monter dans le même wagon. Elle n'était pas majeure, et je connaissais le code un peu mieux que toi. Je la laissais s'installer à Paris comme elle l'entendit, et je me présentai chez elle en ami dévoué. Mais je compris bientôt qu'elle cherchait un sérieux protecteur, et je me retirai, car je ne me souciais pas de ce titre. Et cependant, toutes les fois que je pense à elle, il me reste un regret au cœur ! Tiens, pour te citer un souvenir plus récent, je te parlerai de Cécile Favrot, l'institutrice. Tu la connais, elle est, selon mon goût plus

belle que sa cousine. Elle vint un jour chez moi, dans mon cabinet, solliciter quelques mois de délai pour le paiement intégral du terme. J'accédai à sa demande sans me faire prier, mais la trouvant si charmante, je me hasardai à lui voler un baiser. Elle rougit très fort et me parut si malheureuse qu'elle m'attendrit. Je lui prit la main, elle tremblait.

— Ne craignez rien, lui dis-je désarmé. Et je la laissai partir, quand il m'eût été peut-être facile de pousser plus loin ma tentative. Il y a des plaisirs qu'un honnête homme doit savoir se refuser. Et voilà comment j'ai été jeune !

Là-dessus, M. Tiret, sortit sans vouloir écouter davantage les supplications de son fils.

Celui-ci était vraiment contrarié, non de la mauvaise humeur du bonhomme, mais du résultat immédiat qu'elle aurait peut-être pour son budget. Il ne supposait pas encore sérieusement que son père voulait définitivement lui serrer les cordons de sa bourse.

— Ça lui passera ! murmura-t-il avec un sourire amer.

Mais il avait le jour même dix mille francs à payer, une dette d'honneur qui ne souffrait pas de retard.

— Comment faire ? cherchait-il ; comment avouer à Henri que je n'ai pas le sou, moi Tiret ? Il ne me croira pas.

(A suivre).

Nos soldats

On sait que les autorités militaires se sont occupées, il y a déjà quelque temps, d'apporter quelques modifications dans la coiffure de nos fantassins. C'est aujourd'hui une affaire terminée. Le petit képi va être remplacé, en certains cas, par l'ancien bonnet de police. La confection de ces bonnets a été commencée hier. Désormais nos « petits pioupious » porteront cette nouvelle coiffure, pendant les corvées et en tenue de campagne.

Banquet annuel des instituteurs du Lot

Le banquet annuel des instituteurs et institutrices du Lot au sujet de l'assemblée générale de la société de secours mutuels qui aura lieu samedi prochain 26 mars, promet cette année d'être particulièrement brillant. Ce banquet aura lieu dans la vaste salle d'examen du collège de jeunes filles, et sera présidé par M. l'inspecteur d'académie. Le poète et conférencier, M. Bouchor, y assistera. La conférence de M. Bouchor aura lieu immédiatement après le banquet, à deux heures, dans une des salles de la mairie.

Concours

Aujourd'hui ont commencé les épreuves écrites que doivent subir les candidats qui concourent pour l'emploi de dames employées dans l'administration des postes et télégraphes.

Découverte d'un cadavre

Hier matin mercredi, vers neuf heures et demie, M. Estradel, gérant du moulin de Coty, apercevait battant contre la vanne et tournoyant sur lui-même à cause du tourbillon, le corps d'un homme entièrement nu. Le commissaire de police s'est aussitôt transporté sur les lieux, a fait retirer de l'eau le cadavre, et l'a fait porter à l'hospice aux fins d'autopsie. Le cadavre est resté très longtemps dans l'eau; en effet, l'épiderme, les cheveux et les ongles ont disparu. Sur l'ordre du parquet, M. Valdiguié a photographié le cadavre en présence de M. Dufreche substitut du procureur de la République. Le cadavre ne paraît porter aucune trace de violence et la mort est probablement due à la submersion. Cet individu est âgé de 60 à 70 ans; ce qui pourrait servir à établir son identité, c'est qu'il n'a pas de dents à la mâchoire supérieure.

Acte de probité

Le jeune François Cabrignac, âgé de 14 ans, demeurant rue Nationale n° 3, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme. Il s'est empressé de déposer cet objet au bureau de police où la personne qui l'avait perdu est allée le réclamer quelques instants après.

Tribunal correctionnel

Lo compte-rendu de l'audience d'aujourd'hui nous étant parvenu un peu tard nous ne pouvons parler que d'une seule affaire. M. Rigoula, l'honorable et sympathique maire de Soturac a été injurié par deux personnes. Le tribunal a condamné les deux coupables l'un à 30 fr., l'autre à 16 francs d'amende avec le bénéfice de la loi sur le sursis des peines.

L'avocat qui présentait la défense des deux inculpés a été certainement très spirituel; il a surtout parlé ironiquement de M. Rigoula; certes, nous sommes les premiers à reconnaître la finesse d'esprit, la bonne éducation et l'exquise courtoisie de l'avocat en question. Il nous permettra cependant de constater avec beaucoup de personnes que cette dernière plaidoirie a été certainement inférieure à celles qu'il présente d'ordinaire devant le tribunal de Cahors.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au mars 24 1898
 Décès
 Bénézet Pierre, cultivateur, 51 ans, aux Junies.
 Inconnu trouvé hier à dix heures du matin, au moulin de Coty, paraissant âgé de 65 à 70 ans.
 Bugès Paule-Germaine, 13 mois, avenue de Toulouse, 6.
 Sembel Pierre, cultivateur, 65 ans, impasse Cardaillac, 9.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 27 MARS 1898
 L'Attaque (Allegro) Josneau
 Le Prélude de Varsifal Wagner.
 Le Muguet (Valse) D'Albert.
 Carmen (Fantaisie) Bizet
 Babel (Polka) Philippe.
 De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Foire du 20-21. — Malgré sa coïncidence avec d'autres foires assez renommées, la nôtre a été relativement très importante. Les divers champs de foire étaient abondamment pourvus; l'animation des affaires a été surtout au foirail des moutons.

Cours pratiqués: Bœufs, de 30 à 32 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, de 300 à 900 fr. la paire (calme); montons gras, de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilo; agneaux de lait, 0 fr. 90 le kilo; moutons d'élevage, de 20 à 30 fr. pièce, selon grosseur ou qualité; porcelets, de 20 à 40 fr. pièce, selon qualité; volailles, 0 fr. 50 la livre; canards, 0 fr. 50 la livre; dindons, 0 fr. 45 la livre; lapins, 0 fr. 30 la livre; œufs, de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 la douzaine. Sous la halle aux grains, le blé a valu 20 fr. 75; le maïs, 11 fr.; l'avoine, 7 fr. 75 les 80 litres, prix moyens. La truffe fait encore une apparition tardive sur notre marché, où elle s'est vendue de 3 fr. à 3 fr. 50 les 500 grammes.

LES MASSÉRIES. — Les livraisons du tabac. — On nous écrit: Au cours des livraisons de la récolte de 1897, il nous a été donné de voir et d'apprécier par nous-même comment l'expertise se pratiquait à la 1^{re} commission.

Aux tabacs avariés par la grêle, constituant au moins les trois quarts de ceux apportés pour la matinée du 18 mars, s'en joignaient d'autres absolument indemnes de grêle et de vent. Nous ne voulons pas mettre en doute la bonne foi et le dévouement de nos experts, mais il nous sera permis de dire qu'ils n'établissent pas assez la différence existant entre la récolte saine et la récolte avariée. Comment se fait-il que tel ou tel propriétaire de notre localité, livrant une quantité de tabac supérieure en qualité à celle des années précédentes, ait une moyenne de 30 francs par 100 kilos en moins? Serait-ce parce que notre commune est portée grêlée sur les registres, que tous doivent s'en ressentir? Alors que devient le rôle des experts? — Ne doivent-ils pas être aptes à juger la marchandise qu'ils ont sous les yeux? — Ou bien encore est-ce par complaisance que les experts appelés à défendre la cause du cultivateur laissent ceux de l'administration faire à leur aise?

Il est facile de comprendre pourquoi tous les planteurs portant des récoltes épargnées par l'orage revenaient mécontents et indignés.

Si la 1^{re} Commission avait passé chez nous le lendemain, elle aurait entendu résonner à ses oreilles les plaintes et les lamentations de ses victimes de la fatale journée.

En fin de compte, et d'après un désir général, pourquoi nos experts ne seraient-ils pas nommés par les planteurs?

UN PLANTEUR.

L'abondance des matières, nous oblige à renvoyer au prochain numéro, la suite de notre feuilleton « le Séquestré ».

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Noyé. — Mardi matin, en face la Haute, on a retiré du Célé un cadavre qui a été reconnu pour celui d'un nommé Bertrand Augé, âgé de 76 ans, propriétaire au village de Caviole, commune de Viazac. Le cadavre a été porté à l'hospice. La victime avait l'habitude de trop fêter la dive bouteille et en se retirant, il serait tombé dans le Célé, où il a trouvé la mort.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Joseph Gaudey, de Plaisance (Gers), est condamné à un mois d'emprisonnement pour avoir été trouvé en état de vagabondage.
 Chasse. — Ernest Pradauda, aubergiste

à Ussel, est condamné à 50 fr. d'amende, pour colportage de gibier en temps prohibé.

Menaces avec ordre ou sous condition. — Julien Vialard, d'Uzech-les-Oules, prévenu de menaces avec ordre ou sous condition, est condamné à dix jours d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

Vol. — Le tribunal condamne à trois mois et un jour d'emprisonnement Elie Mespoulet fermier à Mézels, commune de Vayrac, pour soustraction d'objets mobiliers.

Contributions indirectes. — Baptiste Michel, marchand de vins et spiritueux, à Eyzieux (Dordogne), est condamné à 50 fr. et à la confiscation du fût, pour acquit à caution inapplicable à la marchandise expédiée.

PADIRAC. — Aménagement du puits. — La première assemblée générale de la Société formée pour l'aménagement du puits de Padirac a été tenue lundi dernier.

Les projets présentés par M. Viré ont été approuvés.

PINSAC. — Accident. — Dimanche dernier, le sieur D. de Pinsac allait à Creysse en compagnie de son beau-frère. En descendant la côte de St-Sozy, le cheval qui allait bon train, s'abattit subitement comme une masse. Le sieur D. qui tenait les rênes fut entraîné par ces dernières et projeté violemment sur le sol. Il reçut des contusions aux bras et des égratignures à la figure.

C'est le cinquième accident, dit-on, qui arrive sur cette route dans peu de temps et toujours au même endroit.

BULLETIN FINANCIER

La baisse de l'Extérieure a contrarié le reste des valeurs, d'autant plus que les affaires ont manqué d'animation et que la contre-partie des offres faisait défaut.

Le 3 0/0 qui fermait hier à 103,45 clôture à 103,35, l'amortissable reste à 102,75 et le 3 1/2 0/0 à 107,20.

Le Crédit Foncier cote 670; le Crédit Lyonnais 857. La Banque de France s'inscrit à 3550, le Comptoir National d'Escompte à 592 et la Société Générale à 543.

Le Suez à 3495 a baissé de 47 fr. Sauf l'Orléans qui à 1935 n'a pas varié, le Lyon à 1930 a baissé de 8 fr., le Midi à 1465 de 5 fr. et le Nord de 3 à 2112.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure qui cotait hier 55 5/16 a reculé à 53 5/16 perdant ainsi 2 points pour reprendre en clôture 53 3/4.

L'Italien a baissé de 15 c. à 93,65, le Turc D clôture à 21,60, la Banque Ottomane à 548,75. Le Portugais cote 19 9/16 et le Russe 3 0/0 1891 97,35.

En banque, les actions de la Société Continentale d'Automobiles ont des négociations fort actives à 125 et 130.

Enfin !

La grippe qui sévit en ce moment, détermine les accidents les plus variés, mais surtout des maux de gorge, des laryngites et de l'enrouement. Les médecins déconcertés à la première apparition de l'Influenza ont fini par comprendre que les divers symptômes de cette maladie sont dus à une abondance exceptionnelle d'humeurs vicieuses dans nos organes.

Aussi à présent obtiennent-ils rapidement la guérison de la grippe en faisant prendre chaque matin à jeun à leurs malades, une cuillerée d'Electuaire de l'Empereur Charles Quint souverain régénérateur du sang et des organes, roi des dépuratifs, dépuratif des rois.

L'Electuaire de l'Empereur Charles Quint est vendu 4 fr.50 le flacon dans toutes les pharmacies. Il est expédié franco de Paris, par la pharmacie du Mortier d'Or, 44, rue des Lombards et la pharmacie Spéciale, 19, rue Veille-du-Temple. Envoi gratis d'une notice richement illustrée rendant compte de la découverte et des merveilleuses propriétés de cet Electuaire.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
 CAPITAL : 120 MILLIONS
 Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.
 Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe; — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama etc.); — Escompte et Encaissement de coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et encaissement d'effets de commerce; — Gardé de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages; — Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit; — Renseignements; — Assurances; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension. 52 bureaux à Paris et dans la banlieue, 226 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'aperte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

AVIS AUX ABONNÉS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est expiré, de vouloir bien nous adresser, en un mandat poste, le montant de leur souscription. — Les bureaux de poste reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

A dater du 1^{er} avril, nous ferons présenter aux retardataires, une quittance du prix de l'abonnement.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M. CHAVAROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.
 — M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
 — Mile Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	103 30	103 35
3 0/0 amortissable	102 60	102 75
3 1/2 0/0 1894	107 15	107 20
Tunis, obl. 3 0/0 1892	503	---
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896	90 75	---
Madagascar 6 0/0, 1887	91 50	---
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	113	---
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	105 50	---
Egypte unifiée (500 fr.)	109 70	---
— Daira-Sanieh (20f r ^u)	106 75	---
— Privilégiée (500 f cap.)	105 80	---
— Domaniales (20 L. cap.)	106 50	---
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	59 05	59 35
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	104 20	104 15
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	94 57	94 55
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	20 10	---
Roumain 5 0/0 1875	105 50	---
Russie 4 0/0 1867-69	104 60	---
— 4 0/0 1880	104 50	---
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	105 30	---
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e ém.	---	---
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série	104 30	---
— 3 0/0 1891, or, t. p.	97 35	97 30
— 3 1/2 0/0 1894	101 15	101 85
Turc, série D	22 32	22 42
Ottomanes priorité (500 f)	474 50	473
Douanes ottomanes (500 f)	---	---
Banque de France	3520	---
Banque Paris et Pays-Bas	928	---
Comptoir national d'escompte	599 50	598
Crédit algérien	---	---
Crédit foncier de France	668	670
Crédit indust. et commercial	604	---
Crédit lyonnais	858	857
Société de Crédit mobilier	50	---
Société générale	543	---

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Bibliographie

MADAME

Voulez-vous être toujours élégante sans que le budget de votre toilette soit dépassé ? Consultez le journal de mode *La Saison*, c'est un guide sûr pour la femme économique qui tient à être habillée avec goût et distinction. — Abonnement d'essai de 3 mois : 2 fr. 50.

Un numéro spécimen de « La Saison » est adressé gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à MM. J. LEBÈGUE et Cie, Editeurs, 30, Rue de Lille, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2139 du 26 Mars 1898.

GRAVURES : Algérie : La famine : Distribution de vivres, dans l'oasis de Bou-Saâda. — Sur les terrasses. — Dans le lit de l'oued. — Une rue de Bou-Saâda. — Jeunesse Bou-Saâdienne.

Afrique : Conquête du Borgnou : Le Capitaine Vermeesch. — Le pavillon français, hissé à Nikki, devant la case du Roi. — Les chefs de Kouandé apportent un cadeau en gage de soumission. — Les derniers chefs Baribas viennent se rendre à discrétion. — Chef des cavaliers irréguliers de la mission.

Beaux-Arts : Le départ du Courrier, aquarelle de Dédina.

Paris : Les enfants de chœur : La leçon à l'autel. — Le vestiaire. — A l'orgue.

La transplantation des arbres : La préparation. — L'élagage à l'échelle. — Le chariot. — L'élagage à la serpe. — La déplantation. — Le départ des Champs-Élysées. — L'arrivée au Bois de Boulogne.

Italie : Le IV^e centenaire de Fra Savonarole : Portrait de Savonarole, par Fra Bartholomev. — Le Couvent de Savonarole, à Florence : vue du Cloître. — Le supplice de Savonarole et de ses compagnons, sur la place de la Signoria. — Intérieur de la cellule de Savonarole. — Le corridor du couvent. — Entrée de la cellule.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le IV^e centenaire de Fra Savonarole, par Boyer d'Agén. — L'oasis de Bou-Saâda (la perle algérienne) : la famine en Algérie, par Eugène Gallois. — Les enfants de chœur de Paris, par Guy Tomel. — La conquête du Borgnou, par Néd Noll. — Beaux-Arts, par O. Merisson, etc., etc.

Explications des gravures, Echecs, Rébus, Créations, Revue comique, Caricature à l'Étranger, Sport, Monde financier, Bibliographie, Véloupédie, etc.

Nouvelle illustrée : La Catalane, par F. Dacre, illustrations de M^{me} Maximilienne Guyon.
Roman : Du rêve à la réalité, par J. Berr de Turique.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n^o 17. — 24 mars 1898.

A travers la Hollande (Eud. Dupuis). — Jean Tapin (Cap. Danrit). — Une paire de manchets

tes (B. Vadier). — L'enfant prodigue (Louis Morin). — Philéas et Chantrouille (Esp.) — Bote aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par O. Fischer, P. de Sémant, A. Sandoz, Louis Morin, G^e, etc.
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1321^e livraison (26 mars 1898).

Seulette, par M. Pierre Maël. — Poisson d'avril, par Augusta Latouche. — Beaux-frères, par B. A. Jeanroy. — Un laboureur méconnu, par M. Ch. Thiabaud.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 13 (26 mars 1898).

1^o En Asie-Mineure : Cilicie, par M^{me} B. Chantre.

2^o A travers le monde : L'expédition de Raïatea.

3^o L'expansion coloniale : M. Cecil Rhodes et la création de la Rhodesia.

4^o Livres et Cartes.

5^o Conseils aux voyageurs : De la manière de s'orienter en voyageant, par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

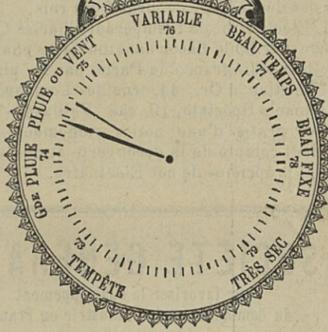
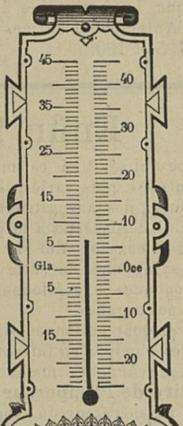
Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthyary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 3.

Id. maxima de la veille : 19.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Même des
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les
HÔPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LÉONORAND, M^{ed} Sp^{ec} Ancien Aide-
Major des Hôpitaux M^{ed}, 9, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites en Correspondance.

Grande Epicerie de Paris

CAHORS - S. GOYET - CAHORS

Directeur : RAYMOND BAQUIER

Ex-intéressé de la Maison FÉLIX POTIN

MAISON DE CHOIX, DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

Ouverture le Vendredi premier Avril 1898

DEVICES DE LA MAISON :

BON MARCHÉ - PRIX FIXE - LOYAUTÉ - CONFIANCE - HONNÉTÉTÉ

NOTA. — A l'occasion de l'ouverture et pendant quelques jours, il sera offert à titre gracieux à tout acheteur de 5 francs de marchandises et au-dessus (Sucres, Pétroles et Chartreuses exceptés), un objet aussi gracieux qu'utile.

Aux habitants du département du Lot,

Monsieur S. GOYET, propriétaire de la « Grande Epicerie de Paris », à Aurillac, et de ses diverses Succursales, vient de fonder à Cahors, 4, rue de la Liberté (anciens magasins Cangardel), une maison de choix sous le titre de : GRANDE ÉPICERIE DE PARIS.

Cette Maison, installée avec tout le perfectionnement moderne, fera tous ses efforts pour mériter la confiance absolue des Consommateurs qui voudront bien s'adresser à elle.

La bonne renommée dont la GRANDE ÉPICERIE DE PARIS jouit à Aurillac, provient du soin spécial avec lequel elle rejette tous les produits qui ne sont pas reconnus exempts de falsifications, et aussi de la loyauté commerciale dont elle a toujours fait preuve depuis sa fondation (1882).

Le Consommateur, soucieux de sa santé et de ses intérêts, trouvera dans cette maison tous les produits des principaux producteurs qui seront vendus, à qualité égale, au-dessous des tarifs du commerce ordinaire.

APERÇU DE QUELQUES ARTICLES DE CHOIX VENDUS PAR LA MAISON :

Cafés Moka, Martinique et Bourbon, de provenance directe. — Chocolats, Cacaos et Vanilles de la Maison Félix Potin. — Chocolats supérieurs S. Goyet, spécialement recommandés. — Chocolats et Thés de la Compagnie Coloniale, etc. — Pâtisserie et Confiserie de choix. — Bonbons de chocolat. — Bonbons acidulés et fourrés de la Maison Félix Potin. — Rayon spécial de Bonbons extra-tremés et fourrés des meilleurs fabricants d'Europe. — Biscuits de la Maison Félix Potin, Guillout, Huntley et Palmers, Lefèvre. — Utile, Olibet, Suprême Perrot, etc., etc. — Sucres de Paris de la Raffinerie Say, qualité extra. — Pâtes et Farines des Maisons Groult et Félix Potin. — Bougies supérieures de luxe, de Paris, du Panama. — Conserves de la Maison Félix Potin et diverses. — Savons, Amidons et Bleus des meilleurs fabricants. — Liqueurs de marque, Chartreuse, Bénédictine, Marie Brizard, Curaçao triple sec Guillot, Liqueurs supérieures de la Maison Guillot, Bitter Sécrestat, Absinthe Pernod fils, Gauloise, Cognac Martell, Boulestin, Marie Brizard, Armagnac château Henri IV, etc., etc. — Vins de table, Vin blanc sec, Vins fins de Bordeaux, de Bourgogne, de Madère, de Malaga, Porto, Alicante, Xérès ; — Vins de Champagne : G.-H. Mumm, Rœderer, Moët et Chandon, Baron de Venzac, Lefournier, Lecreux, Perrier, et enfin diverses marques ordinaires.

A la demande des Clients, les Gibiers, Volailles, Poissons, Primeurs et Comestibles pour repas, noces et banquets sont expédiés dans les 48 heures de notre Comptoir d'Achats de Paris.

NOTA. — La Maison S. GOYET s'est attachée à choisir chez tous les fabricants et producteurs les produits que chacun d'eux a l'habitude de mieux soigner, seul moyen de satisfaire ses clients.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
Envoi franco du Catalogue
Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes, prière de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Vient de paraître :

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).